

M. Burton: Merci, monsieur l'Orateur. Je vous en donne l'assurance, je terminerai mes remarques en quelques minutes. En Alaska, les compagnies pétrolières se préparent actuellement à construire un pipe-line qui traversera les chaînes de montagnes et rejoindra l'océan Pacifique. Elles procèdent déjà à l'envoi des conduites, mais selon mes derniers renseignements, le gouvernement des États-Unis n'a pas encore approuvé la construction du pipe-line parce que certaines des compagnies pétrolières n'ont pas consenti aux conditions qu'il posait ou voulait poser. Je prétends donc que nous devons veiller attentivement à la reconnaissance des légitimes aspirations des habitants du Nord, mais, néanmoins, construire pour l'avenir et respecter les intérêts et les besoins de tous, et non pas seulement de ceux qui disposent d'un certain pouvoir économique.

• (4.10 p.m.)

Je tenais à traiter très brièvement, monsieur l'Orateur, de la source des revenus. Ainsi, au Yukon seulement, on a constaté qu'un peu plus du tiers des revenus requis pour le gouvernement venait de sources locales, le gouvernement finançant le reste. Dans les Territoires du Nord-Ouest la proportion serait de 20 p. 100. A mon avis, on ne peut invoquer cet argument pour refuser d'accorder des pouvoirs aux gouvernements du Nord. Quelle est la situation actuelle de certaines provinces? Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais je crois qu'à Terre-Neuve et dans l'Île du Prince-Édouard, par exemple, près de 50 p. 100 des revenus proviennent du gouvernement fédéral.

Donc, monsieur l'Orateur, en traitant des problèmes du Nord, il importe tout d'abord de songer aux gens qui y habitent avec leurs enfants et de s'inquiéter de leurs besoins futurs. Il faut le faire si nous voulons adopter l'attitude qui convient, celle qui tient compte de ces intérêts et de ces considérations.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je prie mes collègues d'excuser ma voix enrouée. Ce léger malaise n'est pas attribuable à ma visite dans le Nord, mais bien à une situation particulière qui s'est présentée à Ottawa. Au fait, si j'étais resté dans le Nord plus longtemps, le climat sec et rigoureux ne m'aurait pas créé ce problème.

Si je n'ai pas répondu à mon préopinant antérieurement, c'est que je crois qu'il est

plus sage d'entendre les arguments de ceux qui participent au débat avant de répondre. Si j'avais fait des remarques au début du débat, je n'aurais pas eu le plaisir d'entendre tous les arguments des députés. C'est pour quoi j'ai attendu un peu avant de répondre.

Je voudrais remercier tous les députés qui ont participé à ce débat du ton élevé, de l'objectivité et de la sincérité dont ils ont fait preuve.

Je m'étonne de constater que nous sommes encore une fois engagés jusqu'à un certain point dans un débat sur la Constitution. Au cours de mes nombreuses visites dans le Nord, même si je n'y ai pas vécu, j'ai eu l'occasion, en ma qualité de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de me rendre dans au moins une quarantaine de localités au-delà du 60° parallèle. Et je dois dire qu'au cours de mes conversations avec les nombreux Indiens, Esquimaux et autres citoyens des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'avec les représentants des diverses assemblées, on ne m'a pas posé de questions au sujet des problèmes constitutionnels.

La veille même du jour où j'ai présenté la nouvelle politique du gouvernement relativement à l'application de la constitution dans les Territoires du Nord-Ouest et, en particulier, dans le Yukon, j'avais le plaisir de participer à une émission radiophonique où les gens de Whitehorse et du Yukon pouvaient me téléphoner pour me poser des questions sur les sujets d'actualité qui pouvaient les intéresser. Tout le monde du Yukon savait, à ce moment-là, que le lendemain matin, j'allais adresser la parole au Conseil des territoires sur le développement constitutionnel du territoire.

Monsieur l'Orateur, pas une seule question ne m'a été posée par les citoyens du Yukon. On m'a parlé de tous les problèmes relatifs à l'éducation, à l'habitation, à la pollution, mais on ne m'a posé aucune question sur le développement constitutionnel du territoire.

Trop souvent, dans ma propre province, j'ai vu de bonnes choses crucifiées sur la croix de l'autonomie ou de la Constitution pour me faire aimer ce genre de débat. Toutefois, puisque l'opposition a cru bon de relever ce sujet aujourd'hui, je voudrais tout d'abord m'attarder pendant quelques moments aux remarques faites par mon honorable ami, le député de Yukon (M. Nielsen), relativement à la requête des représentants élus du territoire du Yukon, notamment la résolution qu'ils ont adoptée au début de l'année 1969.